

Marseille, le 13 janvier 2026

Communiqué de presse

Délais insoutenables devant le Juge aux Affaires Familiales : le Barreau de Marseille alerte sur une urgence nationale

Depuis le mois d'octobre 2024, la Commission Famille du Barreau de Marseille interpelle les pouvoirs publics sur des délais atteignant jusqu'à 12 mois pour obtenir une audience devant le juge aux affaires familiales.

Si un nouveau juge a bien été nommé récemment, il ne saurait répondre à lui seul à un problème plus structurel.

Le Barreau appelle aujourd'hui à une mobilisation urgente afin d'augmenter sensiblement le nombre de juges et de greffiers qui souffrent également de cette situation.

Les délais de traitement devant le Juge aux affaires familiales du Tribunal judiciaire de Marseille peuvent atteindre un an.

Ces délais plongent les familles dans une situation de grande vulnérabilité :

- Parce qu'ils créent un climat propice aux violences intrafamiliales, faute de décisions judiciaires rapides ;
- Parce qu'ils ont un impact psychologique lourd sur les enfants, exposés à un conflit parental prolongé et pour les parents contraints de vivre dans l'incertitude.

Aucune réponse n'a été apportée par les pouvoirs publics à l'alerte officielle adressée dès le mois d'octobre 2024 par le Barreau de Marseille au président de la République, au Premier ministre, et au garde des Sceaux.

Néanmoins, il est temps de trouver enfin une réponse à ce problème de fond.

L'arrivée d'un Juge aux Affaires Familiales supplémentaire n'a pas permis de lutter efficacement contre les délais d'audience.

Un problème national

La Commission Famille du Barreau de Marseille alerte aujourd'hui mais il s'agit d'une crise de la justice familiale en France.

Le Barreau de Marseille appelle en conséquence à :

- Renforcer les effectifs et les moyens dédiés aux juges aux affaires familiales.
- Ouvrir un dialogue entre pouvoirs publics et les professions du droit pour construire des solutions durables.

Le Barreau de Marseille lance une campagne pour frapper les esprits

Afin de mobiliser le grand public sur ce sujet et alerter sur les conséquences dramatiques pour les familles et les enfants de ces délais, le Barreau de Marseille lance une campagne de sensibilisation inédite autour d'un jeu de société intitulé DIVORCE*.

Derrière un emballage coloré et une promesse récréative, le jeu DIVORCE révèle une réalité bien plus sombre : celle d'un accès au juge désespérément long.

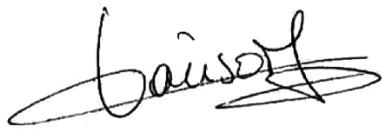
La campagne s'appuie sur un spot publicitaire vous incitant à vous rendre sur : www.jeudivorce.fr



« Ces délais interminables pour accéder au juge ont des conséquences humaines directes et parfois dramatiques. Il est urgent que des moyens soient déployés. C'est au nom des enfants, bien souvent les premières victimes de ces situations, que nous les demandons aujourd'hui »

Marie-Dominique Poinso-Pourtal

Bâtonnière



Jean-Michel Ollier

Vice-Bâtonnier



A propos du Barreau de Marseille & de la Commission Famille :

Le Barreau exerce une mission d'ordre public : il veille à la compétence professionnelle et au respect de la déontologie de ses membres. Il doit garantir aux justiciables un accès effectif à la Justice et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour accomplir la mission d'intérêt général que la loi lui confie : contribuer au service public de la Justice.

Le Barreau de Marseille est présidé par un duo composé de Madame la Bâtonnière Maître Marie-Dominique POINSO-POURTAL et de Monsieur le Vice-Bâtonnier Maître Jean-Michel OLLIER pour la mandature 2025-26.

La Commission Famille rassemble des avocats praticiens du droit de la famille.

Elle est co-animée par Maîtres Vanina CIANFARANI-GILETTA, Adeline POURCIN, Nathalie RAMPAL et Julie TAXIL.

Le jeu et la campagne ont été réalisés par l'agence JEFFERSON AND SON :

Agence de communication indépendante À L'ESPRIT LIBRE située à Marseille et à Paris. Son modèle est basé sur le fruit de la confrontation des idées et des univers de marque. Appuyée par le « and Son », elle se transforme et s'adapte aux problématiques clients. Elle a pour vocation et ambition de traduire et déployer une stratégie de marque en outils de communication. Elle garde pour valeur son libre arbitre, ses convictions et surtout sa volonté de vous convaincre. jeffersonandson.fr

Contact Presse :

Agence Conviction[s]

Caroline Sueur – 06 63 89 31 31

*Le jeu DIVORCE est une parodie destinée à frapper les esprits